ISLÂM ET DEMOCRATIE*



Dr Bouamrane Chikh**

La démocratie au sens large est un système politique et moral difficilement accessible; il est relativement récent dans l'évolution de l'humanité. La plupart des sociétés modernes s'efforcent plus ou moins d'y parvenir, selon leurs possibilités. Si l'on jette un coup d'œil historique sur son origine et son développement, on constate d'abord sa naissance en Grèce, puis sa disparition rapide. Pendant plusieurs siècles, l'Occident chrétien l'ignore et vit sous le régime monarchique. Le pouvoir est alors dominé par les rois et par l'Eglise. Il reste longtemps aristocratique et autoritaire. A partir du 16^è siècle, deux grands mouvements apparaissent : la Renaissance et la Réforme. Les idées mûrissent au sein de l'élite et du peuple qui tendent progressivement à se libérer du pouvoir royal et de l'Eglise. C'est seulement au 18^è siècle que deux Révolutions importantes adoptent le système démocratique : la Révolution des Etats-Unis (1776) et la Révolution française (1789). Enfin, au 19^è siècle, la Révolution industrielle se développe et s'accompagne d'une expansion coloniale qui domine économiquement et militairement le reste du monde. Il convient d'analyser brièvement le système démocratique de l'Occident et d'examiner dans quelle mesure l'Islâm peut s'en rapprocher et accepter une partie de sa philosophie et de ses institutions.

I- le système démocratique de l'Occident.

On admet généralement que la démocratie se définit comme un régime politique dans lequel le peuple (démos) détient le pouvoir (kratos). Dans ce système, le peuple exerce le pouvoir par ses représentants élus au suffrage universel. Les forces politiques s'organisent et s'expriment dans le cadre des partis. Chaque pays se dote d'un Parlement et d'une Constitution qu'il fait approuver par référendum populaire; elle définit les rapports entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le Gouvernement exerce le pouvoir exécutif sous le contrôle du Parlement qui vote les

^{*} Conférence faite au Colloque international organisé par le Haut Conseil Islamique (HCI), Alger le 20, 21 et 22 mars 2000.

^{**} Président du Haut Conseil Islamique

lois, tandis que le pouvoir judiciaire en vérifie l'application réelle. Le multipartisme se généralise, limité à deux ou plusieurs partis. Chaque parti arrête son programme qu'il soumet à l'approbation des électeurs. Le parti dominant ou la coalition qu'il forme constitue le Gouvernement sous le contrôle du Parlement élu pour une législature de 3 à 4 ou 5 ans, selon les Etats. La presse est libre et informe largement le public sur les affaires, critique le pouvoir exécutif, proposent des solutions. La majorité gouverne, mais respecte l'opposition qui s'exprime librement et défend ses idées. A chaque législature, l'alternance peut jouer et amener au pouvoir une nouvelle majorité. Aujourd'hui, la plupart des Etat ont adopté ce système, selon des modalités qui leur sont propres. Les uns préfèrent un régime fortement centralisé, d'autres un régime fédéral.

Les principes directeurs.

Les principes qui fondent les Etats démocratiques peuvent se ramener essentiellement à l'équilibre des pouvoirs, aux droits de l'homme, aux rapports de la religion et du pouvoir, au respect des minorités, aux relations pacifiques entre les nations, les cultures et les civilisations diverses.

- Les droits de l'homme en Occident sont proclamés au 18è siècle par la déclaration d'indépendance des Etats-Unis et la Révolution française. Peu à peu, il se sont étendus à d'autres pays et finalement complétés par la Déclaration universelle, adoptée par les Nations Unies, le 10 décembre 1948. Ces droits sont l'égalité devant la loi, la liberté politique, le droit de propriété, le respect de l'individu, le droit de réunion et d'association, la liberté de la presse. D'autres droits, relativement récents, sont admis : droit à l'instruction, au travail, à la santé, à la sécurité... Sur le plan international, on reconnaît aux peuples opprimés le droit de disposer d'eux-mêmes et de se libérer du système colonial. Les organisations non gouvernementales et les institutions internationales prennent en charge les droits de l'homme.

Tout cela est bien connu ; il n'est pas nécessaire de s'étendre là-dessus.

- Les rapports de la religion et du pouvoir sont définis différemment dans le système américain et dans le système français. Dans le premier, «c'est la religion qui a donné naissance aux sociétés anglo-américaines, il ne faut jamais l'oublier» (Tocqueville, De la démocratie en Amérique, p.222). L'utilité de la religion est de fournir sur la plupart des questions primordiales une solution « nette, précise, intelligible pour la foule » (Ibid, p.227). Aux Etats-Unis, ajoute le même auteur, « la religion dirige les mœurs. En réglant la famille, elle travaille à régler l'Etat ». Dans le système français, par contre, la religion est considérée comme une entrave à la démocratie et doit être complètement écartée du pouvoir. Les philosophes de l'Encyclopédie estiment que le zèle religieux doit s'affaiblir, à mesure que la liberté et les lumières s'étendent. Dans ce sens, l'instruction publique doit jouer un rôle essentiel. Cette conception a réduit progressivement l'influence de la religion, à tel point qu'un sociologue contemporain a pu dire qu'il sévit « un sous-développement moral », dans la société (J.Fourastié, La puissance et la sagesse, p.29).
- Le respect des minorités est un apport positif du système démocratique. La majorité exerce normalement le pouvoir, mais reconnaît à la minorité le droit d'exprimer son opinion et de défendre ses revendications, alors que pendant longtemps les minorités ont été dominées, sans pouvoir jouir de leurs droits légitimes. En fait, il existe encore de nombreuses minorités opprimées par des systèmes injustes. Il faut rappeler ici la situation des Noirs en Amérique et celle des émigrés dans plusieurs pays d'Europe. Le plus souvent, le racisme s'exprime à leurs dépens. C'est là un phénomène que les démocraties ne parviennent pas encore à éliminer complètement.
- Quant aux relations pacifiques entre les nations, les cultures et les civilisations, il faut constater que le système des *Nations Unies* s'efforce de les organiser par de nombreuses conventions et des interventions énergiques, en cas de crise et de

conflit. Il reste encore beaucoup à faire pour que la justice et l'égalité l'emportent sur l'arbitraire, la violence et l'égoïsme des nations. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le déséquilibre qui caractérise les échanges Nord-Sud et la domination économique de l'Occident. Toute une littérature existe sur ces questions.

II- Ce que l'Islâm peut puiser dans la démocratie de l'Occident.

Comme dans le Christianisme, en Islâm la vie politique a ses racines dans la vie religieuse. Pour l'étude de leurs affaires, « les croyants se concertent entre eux » (Cor.42/38). « La pratique de la justice, dit le Coran, est un acte de piété » (Cor.5/11). Le mérite de l'homme réside dans la conduite droite : « Le plus noble d'entre vous, c'est le plus vertueux » (Cor.60/8). «Les biens et le sang d'autrui sont sacrés » (hadîth). « La recherche du savoir est une obligation pour tout musulman et toute musulmane » (hadîth).

Selon un philosophe contemporain, la finalité de l'Islâm, c'est « la démocratie spirituelle » (M. Iqbal, Reconstruire la pensée religieuse de l'Islâm, p.193). L'Etat a pour rôle de réaliser cette aspiration dans une organisation humaine déterminée. Il doit traduire en actes les idéaux d'égalité, de solidarité et de liberté. L'homme, en effet, est digne de respect parce qu'il est « le vicaire de Dieu sur terre, à condition qu'il n'oublie pas que la terre appartient à Dieu » (Iqbâl, Jâwid-Nâma, p.65). S'il distingue le pouvoir spirituel du temporel, il ne les sépare pas radicalement : «Le Coran considère comme nécessaire d'unir la religion et l'Etat, l'éthique et la politique ». C'est à l'Occident que les Turcs l'ont empruntée : «Les nationalistes turcs tirèrent l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat de l'histoire des idées politiques européennes » (Ibid., p.168).

Comment la cité musulmane peut-elle fonctionner aujourd'hui? Il est nécessaire de revenir au principe de la concertation (choûrâ) qui a caractérisé l'Etat musulman originel sous la direction des quatre califes orthodoxes. L'un des facteurs de notre déclin politique, c'est d'avoir abandonné ce principe. Le gouvernement libéral est conforme à l'esprit de l'Islâm. Il est devenu une nécessité dans les pays musulmans actuels, dotés graduellement d'assemblées législatives. Ces assemblées élues exercent le pouvoir d'ijtihâd qui avait longtemps appartenu aux représentants des écoles juridiques, à condition qu'un certain nombre de savants docteurs en

fassent partie pour la discussion de problèmes relatifs à la loi musulmane. En effet, les fondateurs d'écoles juridiques n'ont jamais exigé que leur ijtihâd devait servir de modèle immuable. Ils ont progressivement adopté une méthode inductive d'interprétation qui reste toujours valable. Les penseurs qui ont immobilisé le sens de la loi (charîa) ont méconnu ce principe de l'ijtihâd. C'est pourtant ce principe qui permet d'adapter le droit aux nécessités de chaque époque. Il recourt au raisonnement qui permet de justifier le changement, tout en respectant les principes fondateurs de l'Islâm. Il est stérile de vouloir opposer la révélation et la raison alors qu'elles se complètent : la révélation pose les fondements, tandis que la raison les explicite et les fortifie. Ainsi, la raison se met au service de la foi bien comprise.

- Il n'existe pas davantage de conflit entre la foi et la science. Toutes deux font appel à l'expérience, mais l'expérience religieuse dépasse singulièrement l'expérience scientifique qui se limite à l'observation et à l'étude de la nature. C'est pourquoi la religion occupe une place centrale dans l'expérience humaine. Si la science s'oppose à la religion, elle peut aboutir à la destruction des sociétés humaines. La science et la technologie doivent être au service de l'humanité.

En conclusion, on peut dire que l'Islâm a sa philosophie propre, formulée à partir du texte coranique et de la tradition du Prophète, d'une part, de l'étude de la science et de la pensée moderne, d'autre part. Dans son livre déjà cité, Iqbâl résume cette philosophie qu'il connaît bien, mais il ne veut en prendre que ce qui convient à la renaissance des pays musulmans. La philosophie politique et économique de l'Occident ne peut être acceptée dans sa totalité par l'Islâm, sans analyse critique et tri préalable; la philosophie de l'Occident en effet, caractérise « une civilisation qui a perdu son urité spirituelle à cause de son conflit interne entre les valeurs religieuses et politiques » (p.203). L'Islâm s'efforce de concilier la démocratie politique et la démocratie spirituelle pour établir la justice et la paix entre tous les hommes et tous les peuples de la terre. Dans cette perspective, la coexistence pacifique est possible et souhaitable entre l'Islâm et les démocraties de l'Occident, dans le respect mutuel de leur originalité singulière.